



Québec, le 11 avril 2016

**Objet : Demande d'accès aux documents concernant un tronçon de la rue  
Bernard-Grondin, Québec - 1620, avenue de la Famille, Québec - Plusieurs lots**

,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 24 mars dernier, concernant l'objet précité.

Les documents suivants sont accessibles et joints à la présente. Ce sont :

Lots 4 148 800, 4 680 523, 4 681 175

1. Certificat d'autorisation, 7 janvier 2014, 2 pages
2. Fiche de gestion des terrains contaminés # 9855, mise à jour le 28 mars 2013, 2 p.
3. Certificat d'autorisation, 3 avril 2013, 2 pages
4. Permission, 3 avril 2013, 3 pages

Vous noterez que, dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, ci-joint, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec le soussigné, par courriel, à l'adresse [dr03.accesinfo@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:dr03.accesinfo@mddelcc.gouv.qc.ca).

Veillez agréer, , l'expression de nos sentiments les meilleurs.

...2

**Sainte-Marie**  
675, route Cameron, bureau 200  
Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7  
Téléphone : 418 386-8000  
Télécopieur : 418 386-8080

**Québec**  
1175, boulevard Lebourgneuf, bureau 100  
Québec (Québec) G2K 0B7  
Téléphone : 418 644-8844  
Télécopieur : 418 646-1214  
Courriel : [dr03.accesinfo@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:dr03.accesinfo@mddelcc.gouv.qc.ca)  
Internet : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca>

  
Jeannot Villeneuve  
Répondant régional de l'accès  
aux documents

p. j. (3)

## CAPITALE-NATIONALE

# SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS FICHE TECHNIQUE

### IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 9855

NO LIEU : X2134656

ANCIEN NO GTC :

### DOSSIER

NOM LÉGAL DU LIEU D'INTERVENTION : Développement Gaudarville - phase 8

NOM DE LA FICHE GTC : Développement Gaudarville - phase 8

TYPES DE PROPRIÉTAIRE

SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Privé

Milieu(x) receptr(s) affecté(s) : Sol

### LOCALISATION

#### ADRESSE CIVIQUE DU LIEU D'INTERVENTION

ADRESSE

MUNICIPALITÉ

MRC

CODE POSTAL

Québec

Ville de Québec

#### LOCALISATION CADASTRALE

LOT

RANG, CONCESSION ...

CADASTRE

CADASTRE DU QUÉBEC

4148800

4680523

4681175

#### COORDONNÉES

NO MATRICULE :

DEG.DEC.NAD83

LATITUDE : 46,7853555556

LONGITUDE : -71,3566833333

#### AUTRES ADRESSES AFFECTÉES PAR LA CONTAMINATION

ADRESSE

MUNICIPALITÉ

CODE POSTAL

### CARACTÉRISTIQUES

ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR : Réhabilitation volontaire

#### VOLUMES DES SOLS EN M<sup>3</sup>

	PLAGE B-C	>C	>B (TOTAL)
CONTAMINÉS INITIAUX	454		
TRAITÉS / EXCAVÉS			
RÉSIDUELS (*)			

SUPERFICIE TOTALE DU TERRAIN EN M<sup>2</sup> : 26 374

SUPERFICIE AFFECTÉE EN M<sup>2</sup> : 600

QUALITÉ DES SOLS AVANT RÉHABILITATION : Plage B-C

QUALITÉ DES SOLS RÉSIDUELS APRÈS RÉHABILITATION :

TYPES DE SOLS :

REMBLAI HÉTÉROGÈNE :

ÉPAISSEUR EN M :

### NATURE DES CONTAMINANTS

SOLS

EAU SOUTERRAINE

Zinc (Zn)

TYPE DE CONTAMINATION POUR LES SOLS : INORGANIQUE

### EAU SOUTERRAINE

PHASE LIBRE  Aucune  Présente  Éliminée

PROGRAMME DE SUIVI  Aucun  En cours  Terminé

EAU SOUT. RÉHABILITÉE

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE SURFACE ET D'ÉGOUT : Non

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE CONSOMMATION :

DÉPASSEMENT DU SEUIL D'ALERTE SEULEMENT :

CAPITALE-NATIONALE

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS  
FICHE TECHNIQUE

**IDENTIFICATION**

NO FICHE GTC : 9855

NO LIEU : X2134656

ANCIEN NO GTC :

**TRAITEMENT DU DOSSIER**

ACCEPTÉ AU PROGRAMME CLIMATSOL

SOUS ENQUÊTE

ANNÉE D'OUVERTURE : 2011

ACCEPTÉ AU PROGRAMME REVI-SOLS

RECOURS ADMINISTRATIF OU CIVIL

ANNÉE DE FERMETURE :

GÉRÉ PAR ÉVALUATION DE RISQUE

NO GTE : GTE-

**ÉTAPES D'AVANCEMENT**

	NON-NÉCESSAIRE	ÉTAPE INITIÉE	ÉTAPE TERMINÉE / ANNÉE	
CARACTÉRISATION	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2012
RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
CONTRÔLE DES OUVRAGES ET SUIVI POST-RÉHABILITATION		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

TECHNIQUES DE RÉHABILITATION

IN SITU

RESPONSABLES DU DOSSIER

Chaussé, Michel

**DÉTAILS DU TRAITEMENT IN SITU**

CATÉGORIE DE CONTAMINANTS TRAITÉS IN SITU

QUALITÉ DES SOLS DE CHAQUE CATÉGORIE DE CONTAMINANT

AVANT TRAITEMENT

APRÈS TRAITEMENT

CONTEXTE PARTICULIER D'UTILISATION

DURÉE DES TRAVAUX SUR LE TERRAIN

ÉCHEC AU TRAITEMENT:

DÉBUT RÉEL :

FIN RÉELLE :

DURÉE : Jour(s)

SUPERFICIE TRAITÉE IN SITU EN M<sup>2</sup> :

TRAVAUX RÉALISÉS PAR:

VOLUME TRAITÉ IN SITU EN M<sup>3</sup> :

**ANNOTATION DE LA FICHE**

ancien lieu d'éliminatin de matières résiduelles.  
Présence de biogaz: mesure entre 15.4% et 30.2% de méthane.  
demande de permission en vertu de l'article 65 en cours (mars 2013)

DATE DE CRÉATION : 2013-03-25

DERNIÈRE DATE DE SAISIE : 2013-03-28

DATE D'IMPRESSION DE LA FICHE : 2016-04-11

Québec, le 7 janvier 2014

**CERTIFICAT D'AUTORISATION**  
*Loi sur la qualité de l'environnement*  
(RLRQ, chapitre Q-2, article 22)  
(RLRQ, chapitre M-11.4)

Constructions Beaubois inc.  
545, rue Michel-Fragasso  
Québec (Québec) G2E 5Y8

N/Réf. : 7470-03-00089-01

N/Doc. : 401098015

**Objet : Remblayage d'un milieu humide – Projet Gaudarville, phase 13**

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée et reçue le 11 février 2011 et complétée le 23 mai 2013, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2) et conformément à la *Loi concernant des mesures de compensation pour la réalisation de projets affectant un milieu humide ou hydrique* (RLRQ, chapitre M-11.4), le titulaire mentionné ci-dessus à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Remblayage d'un milieu humide (0,07 ha) afin de permettre le développement à des fins résidentielles du lot 4 148 800 du cadastre du Québec, situé dans l'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge de la ville de Québec.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Formulaire de demande de certificat d'autorisation pour réaliser les travaux, signé le 10 février 2011 par Art. 53-54 ing. M. Sc, de art.23-24

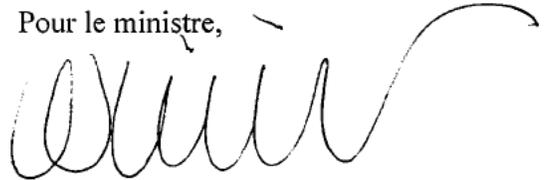
- Document intitulé « *Projet domiciliaire Gaudarville, phase 13, ville de Québec – Demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement* », présenté par Art. 53-54 Art. 23-24 février 2011, 111-12831-00, 13 annexes.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



IO/MBD/kj

Isabelle Olivier, ing.  
Directrice régionale de l'analyse et de  
l'expertise de la Capitale-Nationale  
et de la Chaudière-Appalaches

Ministère du  
Développement durable,  
de l'Environnement,  
de la Faune et des Parcs



Québec, le 3 avril 2013

**CERTIFICAT D'AUTORISATION**  
*Loi sur la qualité de l'environnement*  
**(RLRQ, chapitre Q-2, article 22)**

Construction Beaubois inc.  
545, rue Michel-Fragasso  
Québec (Québec) G2E 5Y8

N/Réf. : 7610-03-04218-02  
N/Doc. : 401019749

**Objet : Excavation, ségrégation et gestion de sols contaminés et de matières résiduelles**

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 18 mars 2013, reçue le 19 mars 2013 et complétée le 27 mars 2013, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Procéder à l'excavation, la ségrégation et la gestion de sols contaminés et de matières résiduelles.

Ces activités auront lieu sur les lots 4 148 800, 4 681 175 et 4 680 523 du cadastre du Québec, dans la Ville de Québec.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Lettre acheminée au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, datée du 18 mars 2013, reçue le 19 mars 2013 et signée par M. Samuel Boiteau, vice-président, à laquelle était joint le document suivant :

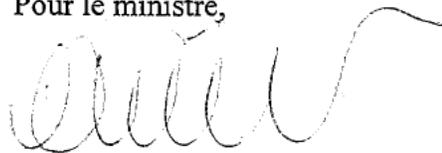
- Document intitulé « Demande de permission de construire sur un lieu d'élimination désaffecté et demande de certificat d'autorisation - Développement Gaudardville - Phase 8 - Avenue de la Famille Arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, Ville de Québec (Québec) », signé le 13 mars 2013 par art. 53-54 ing., M. Sc. et art. 23-24 ing., M.Sc. de art.23-24
- Courriel acheminé au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs le 26 mars 2013 par art. 53-54 ing., M.Sc.;
- Courriel acheminé au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs le 27 mars 2013 (8h46) par art. 53-54 ing., M.Sc.;
- Courriel acheminé au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs le 27 mars 2013 (11h37) par art. 53-54 ing., M.Sc.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



IO/MC/sm

Isabelle Olivier, ing.  
Directrice régionale de l'analyse et de  
l'expertise de la Capitale-Nationale  
et de la Chaudière-Appalaches

Québec, le 3 avril 2013

**PERMISSION**  
*Loi sur la qualité de l'environnement*  
**(RLRQ, chapitre Q-2, article 65)**

Construction Beaubois inc.  
545, rue Michel-Fragasso  
Québec (Québec) G2E 5Y8

N/Réf. : 7610-03-04218-01  
N/Doc. : 401019735

**Objet : Construction d'un développement résidentiel sur un ancien lieu d'élimination de matières résiduelles**

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande de permission datée du 7 mars 2012, reçue le même jour, modifiée le 19 mars 2013 et complétée le 27 mars 2013, j'autorise, conformément à l'article 65 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), le titulaire mentionné ci-dessus à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Réalisation de travaux de construction d'un développement nommé « Développement Gaudardville – phase 8 ».

Les travaux seront réalisés sur les lots 4 148 800, 4 681 175 et 4 680 523 du cadastre du Québec, dans la Ville de Québec.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente permission :

- Lettre acheminée au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, datée du 7 mars 2012, reçue le même jour et signée par art. 53-54 ing., M.Sc. de art. 23-24, à laquelle était joint le document suivant :

- Document intitulé « Demande de permission de construire sur un lieu d'élimination désaffecté effectuée en vertu de l'article 65 de la LQE - Développement Gaudardville – Phase 8 – Avenue de la Famille Arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, Ville de Québec (Québec) », signé par art. 53-54 ing., M. Sc. et art. 53-54 ing., M.Sc. de art. 23-24 et datée de février 2013;
- Lettre acheminée au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, datée du 18 mars 2013, reçue le 19 mars 2013 et signée par M. Samuel Boiteau, vice-président, à laquelle était joint le document suivant :
  - Document intitulé « Demande de permission de construire sur un lieu d'élimination désaffecté et demande de certificat d'autorisation - Développement Gaudardville – Phase 8 – Avenue de la Famille Arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, Ville de Québec (Québec) », signé le 13 mars 2013 par art. 53-54 ing., M. Sc. et art. 53-54 ing., M.Sc. de art. 23-24
- Courriel acheminé au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs le 26 mars 2013 par art. 53-54 ing., M.Sc.;
- Courriel acheminé au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs le 27 mars 2013 (8h46) par art. 53-54 ing., M.Sc.;
- Courriel acheminé au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs le 27 mars 2013 (11h37) par art. 53-54 ing., M.Sc.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Ce projet devra être réalisé conformément à la demande de permission et à ces documents.

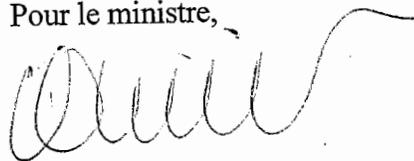
La présente permission délivrée en vertu de l'article 65 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* ne porte que sur les aspects environnementaux. Le titulaire est avisé que les questions de génie civil n'ont pas été étudiées en vertu de cet article et qu'elles relèvent entièrement et exclusivement de lui et de ses consultants, le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs déclinant toute responsabilité à leur égard.

N/Réf. : 7610-03-04218-01  
N/Doc. : 401019735

3

En outre, cette permission ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



IO/MC/sm

Isabelle Olivier, ing.  
Directrice régionale de l'analyse et de  
l'expertise de la Capitale-Nationale  
et de la Chaudière-Appalaches